

SCI 131 CDG
Société civile immobilière au capital de 9.000 euros
Siège social : 149 rue de Paris, 93000 Bobigny
RCS BOBIGNY 820 200 756

(la « Société »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES PRISES PAR ACTE
SOUS SEING PRIVE**

*Copie certifiée
Conforme
le 3 Mars 2026
le gérant*

L'an deux mille vingt-six, le 9 mars,

Les Associés,

- Madame Hélène RIVES, détenant 450 parts ;
- Monsieur Camille CAYLA, détenant 450 parts ;

représentant ensemble la totalité des 900 parts du capital social, les signataires du présent acte, ont pris, par acte sous seing privé, les décisions suivantes, conformément à l'article 9 du Chapitre II, Titre III des statuts de la Société.

Les Associés ont pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège de la Société
- Modification corrélatrice de l'article 4, Titre I des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

Les Associés, **décident à l'unanimité** de transférer le siège de la Société du 149 rue de Paris - 93000 Bobigny au 76 avenue Jean Mermoz, 93120 La Courneuve à compter de ce jour.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, les Associés **décident à l'unanimité** de modifier l'article 4, Titre I des statuts relatif au siège social qui sera désormais rédigé comme suit :

« Article 4 – SIEGE –

Le siège social est fixé au 76 avenue Jean Mermoz - 93120 LA COURNEUVE.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune ou du département sur simple décision de la gérance, et partout ailleurs, en vertu d'une décision extraordinaire de la collectivité des associés. »

C. C. Fur

TROISIEME RESOLUTION

Les Associés **confèrent à l'unanimité** tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité et de dépôt consécutives aux décisions qui précèdent.

*
* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui sera consigné dans les registres de la Société.



Monsieur Camille CAYLA



Madame Hélène RIVES